

Gérard CHATIN 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📱 06 27 45 37 12

✉ gerard.chatin@sfr.fr

le 6 Mai 2019

Monsieur Christophe CASTANER
Ministre de l'intérieur
Place BEAUVAU
75 008 Beauvais

Monsieur le Ministre,

En tant que Ministre chargée de l'ordre mais aussi du respect des droits et libertés publiques, je tiens à vous informer des pratiques non démocratiques du Maire de Sainte-Geneviève. Malgré plusieurs courriers et demandes dont je ne vous adresse que les dernières, nous restons dans l'impossibilité de pouvoir nous réunir dans notre Commune. La lettre datée du 18 mars 2019 a été adressée en recommandé avec accusé de réception, refusée à la Poste elle a déclenché l'envoi par Madame le Maire de SMS dont vous trouverez copie jointe avec mes réponses.

Ce positionnement, adopté face à une demande pour une réunion qu'elle soit publique ou non, est, comme vous pouvez le savoir, contraire à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'article 20 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, à l'article 21 du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, à l'article 11 de la Déclaration Européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950 ainsi qu'à l'article 4 de la Constitution de la Vème République. C'est aussi ce positionnement que Madame le Maire a eu face à la demande de réunion dans le cadre du Grand Débat voulu par le Président de la République. Il en ira ainsi de la nécessaire information de nos concitoyens pour les élections européennes.

Les procédures qui permettent l'application de ces textes sont lourdes et ne n'aboutiront pas pour que les débats des prochaines échéances se déroulent dans des conditions normales d'égalité. Nous

sommes, dans une Commune de plus de 3 200 habitants dans une situation où la vie citoyenne est quasiment empêchée par la seule volonté du Maire.

Nous entrons dans une période dans laquelle l'égalité républicaine doit être particulièrement respectée. Le principe d'égalité et de liberté de réunion sont ainsi pourtant bafoués de façon intolérable.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma très haute considération.

Joint :

- Copie de la lettre du 8 février 2019 restée sans réponse
- Copie de la lettre LRAR adressée le 18 mars 2019 refusée – Copie du recommandé
- Copie de l'échange de SMS en date du 19/03/19
- Note aux élus (décembre 2018)